

Département du Nord  
Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION N° 2017/178

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H00, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi

#### Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président  
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président  
M. Eric MOMONT, 2<sup>ème</sup> vice-président  
M. Luc FOUTRY, 3<sup>ème</sup> vice-président,  
M. Bernard CHOCRAUX, 4<sup>ème</sup> vice-président  
M. Benjamin DUMORTIER, 5<sup>ème</sup> vice-président  
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6<sup>ème</sup> vice-présidente  
M. Sylvain CLEMENT, 8<sup>ème</sup> vice-président  
M. Yannick LASSALLE, 9<sup>ème</sup> vice-président  
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE  
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT  
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS  
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE  
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS  
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART  
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK  
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX  
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE  
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)  
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

#### Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,  
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON  
M. Régis BUE  
Mme Marie-Hélène BACLET  
A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

**OBJET :**  
**Commission n°4**  
**Ressources humaines**  
**Modification de la**  
**délibération relative au**  
**versement des**  
**indemnités de**  
**responsabilités du**  
**Président et aux vice-**  
**présidents**

**Présents à**  
**l'ouverture de la**  
**séance :**

Titulaires présents : 47  
Suppléants présents : 2  
Procurations : 8

Nombre de votants : 57



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération n° 2017 \_ 178

### COMMISSION N°4

#### RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT DES INDEMNITES DE RESPONSABILITES DU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles L5211-12 et R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation.

Vu la délibération n° 2014/13 du Conseil communautaire en date du 20 janvier 2014 relative à l'indemnité du Président et des vice-présidents,

Considérant que le décret n°2017/85 en date du 26 janvier 2017 a modifié les indices de la fonction publique auxquels font référence les indemnités de fonctions des élus locaux,

Considérant que la délibération n°2014/13 du Conseil communautaire en date du 20 janvier 2014 fait référence à l'indice brut terminal 1015 pour fixer l'indemnité de responsabilité du Président et des vice-présidents

Qu'ainsi, il convient de modifier la délibération n°2014/13 afin de prendre en compte la modification des indices de la fonction publique.

Oùï l'exposé de son Président,

**DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)**

- De verser au Président une indemnité conforme au maximum de 82,49% de l'indice brut terminal
- De verser aux vice-présidents une indemnité conforme au maximum de 33% de l'indice brut terminal

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean-Luc DETAVERNIER

